

ÉDITO Sur le pont!

Quatre mois déjà depuis l'encart précédent... L'actualité reste dense et cruelle. Douleur et choc devant l'agression de l'Ukraine par la Russie qui demeure au cœur de nos inquiétudes. L'assemblée générale de l'Union fédérale des retraité-e-s (UFR) du 10 mars et le conseil de l'Union confédérale des retraité-e-s du 23 mars s'en sont emparé, exprimant la solidarité syndicale par des messages et des dons.

L'actualité, c'est aussi le Pacte du pouvoir de vivre (PPV), omniprésent dans nos instances CFDT. Peu de réponses des candidat-e-s au moment de l'élection présidentielle, mais salarié-e-s et pensionné-e-s font vivre la réflexion collective autour du PPV et continuent à interpeller les candidat-e-s à la députation.

Activité CFDT également intense dans nos territoires (colloque Retraite du Sgen 59/62, assemblée générale (AG) des sections syndicales des retraité-e-s des Pays de Loire, congrès de l'union régionale des retraité-e-s Occitanie...).

L'UFR a participé à l'AG de la fédération à Dijon où la campagne des élections professionnelles a été lancée; elle souhaite que ses adhérent-e-s activent leurs réseaux pour aider les Sgen lors des élections professionnelles et, inversement, que les syndicats Sgen facilitent le transfert d'adhérent-e-s devenu-e-s retraité-e-s vers les unions territoriales des retraité-e-s. Dans cette perspective, une formation a réuni quinze référent-e-s Retraites à Bolivar.

Nous suivons également avec attention les premiers contacts avec le nouveau ministre, un article est paru sur le site : <https://urlz.fr/isqF>

And last but not least : quid de la réforme des retraites ?
La suite au prochain numéro...

Régine FRANCAL



Vote au conseil de l'UFR pour adopter notre motion sur l'Ukraine.

- II Union fédérale des retraité-e-s**
Conseil et assemblée générale de l'Union fédérale des retraité-e-s.
- III Union confédérale des retraité-e-s**
Compte rendu du conseil de l'Union confédérale des retraité-e-s.
- IV-V Dossier Retraites**
Colloque « Parlons retraites » Sgen-CFDT.
Écarts de pension femmes-hommes.
- VI Pacte du pouvoir de vivre**
Pacte du pouvoir de vivre et législatives.
- VII Suivi des régions**
Assemblée générale de la section syndicale des retraité-e-s des Pays-de-Loire.
La CFDT rencontre les candidat-e-s en Côte d'Or.
- VIII Vos droits**
Quelques mises à jour.

CONSEIL ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S DU SGEN-CFDT DE NOUVEAU TENUS EN PRÉSENTIEL

L'Union fédérale des retraité·e·s (UFR) du Sgen-CFDT s'est réunie autour des délégué·e·s et des conseiller·e·s représentant leur territoire pour son assemblée générale de mi-mandat. Pendant trois jours, au siège de la fédération, les débats ont été portés par des intervenant·e·s de qualité.

TROIS JOURS POUR DÉBATTRE

Conseil et assemblée générale de l'UFR, de nouveau tenus en présentiel, ont permis aux délégués de vivre des moments de convivialité, un peu oubliés depuis le début de la crise sanitaire, des moments de partages parfois informels, indispensables à notre vie militante. Pendant trois jours, nous avons pu échanger avec responsables nationaux et invités. Nous sommes repartis dans nos territoires avec des notes, des outils et des idées, la mutualisation au service du développement, pour faire vivre le syndicalisme retraité au Sgen et à la CFDT. Bien sûr, la situation en Ukraine a toujours été présente dans nos débats et nos décisions (voir la motion d'actualité du 10 mars 2022¹).

LE PACTE DU POUVOIR DE VIVRE

L'implication des retraités est importante dans les associations membres du Pacte du pouvoir de vivre (PPV). Ce fut l'objet d'une table ronde où étaient invités Valentin Jeufrault, de la Mutualité française² et Pierre-Marie Rochard³, secrétaire national du Sgen-CFDT.

Ce que le PPV génère en tant que projet de mobilisation et de solidarité n'est plus à démontrer⁴. Il outille pour être des citoyens actifs. Les militants ont témoigné de la vie du PPV localement, marquée par la richesse et l'engagement, regrettant sa faible visibilité nationale.

ÉCHANGES AVEC LA FÉDÉRATION ET L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S (UCR)

Autre temps de l'assemblée générale de l'UFR : le développement et la vie de notre UFR. La présence de Jean-Marc Marx⁵, secrétaire national de la fédération Sgen-CFDT, et de Dominique Fabre⁶, secrétaire générale de l'UCR, a été appréciée des membres de l'AG.

Jean-Marc est intervenu sur l'actualité de la fédération et, entre autres, sur les prochaines élections professionnelles de décembre 2022.



Le débat avec la secrétaire générale de l'UCR a été noté par les délégués comme une reconnaissance très importante pour l'UFR. Il nous a permis de faire le point sur les revendications que Dominique Fabre a présentées aux candidats de l'élection présidentielle au nom de l'UCR pour les partager et les appliquer en région.

Lors du conseil, Françoise Lambert⁷, trésorière de la fédération Sgen-CFDT, a présenté les bilans du budget de l'UFR. Elle est ensuite intervenue sur les sujets qui préoccupent certaines sections syndicales de retraités (SSR) en répondant aux questions des conseillers.

LA SITUATION EN UKRAINE

Un temps fort de notre assemblée générale a été consacré au débat sur l'actualité internationale et la situation en Ukraine. Alain Schneider, ancien secrétaire général du Sgen-CFDT Étranger, est intervenu notamment sur la situation dans les établissements français en Ukraine et en Russie.

Bernadette PEIGNAT

¹ <https://urlz.fr/imCf>

² <https://www.mutualite.fr/>

³ <https://www.sgen-cfdt.fr/author/Pierre-Marie-Rochard/>

⁴ <https://www.pactedupouvoirdevivre.fr/>

⁵ <https://www.sgen-cfdt.fr/author/jean-marc-marx/>

⁶ <https://urlz.fr/imCh>

⁷ <https://urlz.fr/inYb>

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITÉ·E·S

Les membres du conseil se sont réunis à Bierville du 23 au 25 mars 2022. L'Union fédérale des retraité·e·s (UFR) était représentée par Régine Francal et Bernard Massabieaux. L'ordre du jour, bien que chargé, a traité l'actualité internationale, omniprésente, puis l'action revendicative des retraité·e·s CFDT.

Répondant à l'intervention de l'UFR-Sgen sur les positions des syndicats russes, Benoît Prince a informé le conseil de l'envoi d'un courrier signé par toutes les organisations syndicales françaises à la Confédération syndicale internationale (CSI) pour demander la suspension du plus important syndicat russe soutenant l'intervention russe. Tout comme des unions territoriales des retraités (UTR), l'Union confédérale des retraités (UCR) a effectué des versements pour l'Ukraine et espère que la protection temporaire bénéficiera à tous les exilés, ukrainiens ou pas.

Les autres sujets longuement évoqués ont été le pouvoir d'achat, la loi dite « Grand Âge », l'accès aux soins, la réforme des retraites et la campagne présidentielle.

QUE DEMANDONS-NOUS ?

Nous n'abandonnons pas l'idée d'une indexation des retraites sur les salaires.

Nous revendiquons une meilleure formation des soignants en Ehpad et une activation des conseils de vie sociale (CVS), trop souvent méconnus. Un nouveau décret pourrait y permettre la présence de la CFDT par l'intermédiaire du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Des affiches ont été envoyées à chaque UTR visant à faire connaître nos actions, lutter contre l'âgisme, appuyer les questions intergénérationnelles, aborder avec humour les questions de santé, de déserts médicaux et de pouvoir d'achat.

Concernant l'élection présidentielle, l'interpellation par l'UCR a permis d'exprimer les besoins spécifiques des retraités et de réclamer la reconnaissance de notre citoyenneté¹.

Enfin, le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVADA) a évoqué la nécessaire prise de conscience des actions des retraités dans la cité. Il faut changer le regard des autres générations et lutter contre l'âgisme!

Comment convaincre une mairie de devenir « Ville amie des aînés »? C'est un long travail de conviction, mais des formations permettent de travailler sa force de persuasion.

DÉBAT AVEC FRÉDÉRIC SÈVE

Enfin, le conseil a accueilli Frédéric Sève, secrétaire national de la CFDT en charge des retraites et de la préparation du congrès confédéral. La CFDT a un projet de transformation de la société mais aussi de transformation interne de la CFDT : comment fabrique-t-on un militant, avec quelle formation ?

Autre point abordé, la protection sociale, qui doit être centrée sur la personne, l'accompagnement personnalisé, et inclure une réflexion sur les métiers d'accompagnement. On doit également passer à une vision qualitative de la retraite (par exemple, penser une transition progressive).

Il a été également question de démocratie – rappelons que le dialogue social est le mode de fonctionnement le plus efficace; mais aussi de la croissance – qui ne doit pas être un objectif en soi – et de la fiscalité : la CFDT revendique un impôt plus progressif.

LE PROCHAIN CONGRÈS

Il aura lieu du 6 au 8 juin 2023 à Valence. Des réflexions sont prévues (changement de nom des UTR en syndicats de retraités, évolution de la cotisation de 0,50 % à 0,75 %...). La réflexion sur la cotisation sera lancée par un débat sur un amendement au congrès de Lyon, mais la mise en place éventuelle ne commencerait qu'en 2026.

Les débats ont été riches et variés. Les avis divergent concernant la hausse de la cotisation, mais il y a eu consensus sur l'Ukraine comme sur les revendications pour vieillir dignement.

Régine FRANCAL et Bernard MASSABIEAUX

¹<https://uriz.fr/irbB>

COLLOQUE « PARLONS RETRAITES »

Le Sgen-CFDT Nord-Pas-de-Calais a organisé un colloque à l'université de Lille le 22 mars, en présence des membres de la section syndicale des retraité-e-s (SSR) Sgen 59/62, qui ont encouragé les adhérent-e-s Sgen à les rejoindre lors du passage à la retraite.

Une quarantaine de personnes étaient présentes à ce colloque dédié à la retraite, à son vocabulaire, aux récentes propositions de réforme et au positionnement de la CFDT. Trois intervenants étaient réunis : Paul Masson, animateur d'éducation populaire (Culture et Liberté); Elizabeth Bagault, retraitée CFDT, ex-secrétaire générale du Sgen-CFDT 59/62, formatrice et spécialiste des dossiers retraite; enfin, Frédéric Sève, trésorier confédéral et « monsieur retraite » de la CFDT.

Paul Masson a démarré la journée avec une présentation personnelle de l'histoire des retraites depuis la Libération et l'œuvre du Conseil national de la résistance.

Elizabeth Bagault a ensuite dressé à grands traits l'état des lieux du système actuel avec ses 42 régimes, la complexité et les injustices que cela génère. Elle a insisté sur l'intérêt des formations CFDT « Préparer sa retraite » qui permettent de mettre en avant des droits que les participants ignoraient avoir.

Frédéric Sève est revenu sur la situation présente du système, en insistant sur sa soutenabilité financière (au-delà de la conjoncture actuelle). Il a fait un sort à la question de l'âge légal de départ, expliquant que le report à 65 ans proposé par certains candidats à l'élection présidentielle n'avait pas de sens collectivement,

insistant également sur le fait que la complexité du système ne permet plus de le piloter. Avec un exemple simple, Frédéric Sève a montré que le système actuel, à cotisations égales, donnait davantage à ceux qui avaient une carrière ascendante qu'à ceux qui avaient une carrière « plate ». La rentrée progressive en retraite a été abordée à plusieurs reprises, et Frédéric Sève a exposé sa conviction de l'apparition d'une période intermédiaire de la vie entre la pleine activité et la pleine retraite.

L'après-midi a permis à chacun des intervenants de répondre aux questions résiduelles du matin et de préciser sa vision de l'avenir et ses souhaits. Elizabeth Bagault a insisté sur la nécessité pour chacun d'avoir connaissance et compréhension de son propre cas. Puis, en lien avec le Pacte du pouvoir de vivre, elle a avancé la proposition d'un niveau de vie décent pour tous.

Des questions, en lien plus ou moins direct avec le thème central (mutuelles, inflation, taxation du patrimoine, fiscalité...) ont été posées avec des réponses expertes des intervenants CFDT.

Cette journée de rencontre adhérents salariés et retraités militants est importante pour le développement de notre Union fédérale des retraités (UFR) Sgen. Elle favorise le transfert des futurs retraités de l'Éducation nationale, elle permet de faire connaître notre syndicalisme retraité, car beaucoup d'adhérents salariés découvrent son existence. Parmi les retraités Sgen présents, certains répondent déjà aux questions des salariés partant bientôt en retraite, et quand cela demande une expertise, ils proposent une réponse suivie.

Enfin, il faut le souligner, intervenants et public ont apprécié de participer à un vrai colloque dans un amphi sans écran visio, sans conférencier à distance, avec un repas convivial partagé, des échanges sur le stand des retraités Sgen, et de repartir avec un exemplaire du dernier encart *Retraités*.

Bernadette PEIGNAT (merci à Jacques DEVODDÈRE)



ÉCARTS DE PENSION FEMMES-HOMMES

Nous savons tous qu'actuellement, il existe une inégalité de salaire entre les hommes et les femmes, mais connaissons-nous l'ampleur de cette différence ?

À équivalent temps plein, les femmes touchent un salaire inférieur de 18,5 % à celui des hommes¹; mais, en raison des temps partiels, il s'avère que, les femmes gagnent 24 % de moins que les hommes². Les politiques publiques actuelles (luttés contre les stéréotypes à l'École, meilleure orientation des élèves, lutte contre le sexisme au travail, etc.) tendent à réduire ces inégalités pour les plus jeunes, mais qu'en est-il des retraités ?

Les récentes études montrent que les inégalités salariales tendent à se réduire depuis une dizaine d'années, mais pour les personnes qui arrivent à la fin de leur vie professionnelle et qui souhaitent profiter d'une retraite méritée, ces changements n'ont plus d'effet sur leur revenu : ainsi, tous régimes confondus, les pensions des femmes sont inférieures à celles des hommes et, en 2017, les femmes percevaient 29 % de retraite de moins que les hommes.

COMMENT S'EXPLIQUENT ACTUELLEMENT CES DIFFÉRENCES DE PENSION ?

Premièrement, les pensions inférieures des femmes sont la conséquence des inégalités salariales : en fin de carrière, l'écart salarial est de 25 %. Par ailleurs, les femmes occupent 80 % des temps partiels et 78 % des emplois non qualifiés. Ensuite, les parcours professionnels des femmes sont plus irréguliers que ceux des hommes en raison des injonctions familiales (grossesses, congés de maternité, arrêts de travail pour élever des enfants...) et du taux de chômage qui retarde la reprise d'activité. Elles ont de ce fait une carrière qui évolue moins vite que celle des hommes. Enfin, seule la moitié des femmes prennent leur retraite après une carrière complète contre trois quarts des hommes.

Ces différences de carrière sont dues à la fois à des choix personnels et à des contextes culturels et sociaux (éducation des filles et des garçons, stéréotypes genrés attachés à divers métiers, etc.).

QUELS EFFETS ?

Une grande partie des femmes veuves et retraitées tomberaient sous le seuil de pauvreté si elles étaient privées

de la pension de réversion de leur mari – ce qui induit une différence avec les femmes célibataires. N'oublions pas les femmes veuves qui ont vécu en couple avec une femme, le mariage n'étant autorisé pour elles que depuis 2013. Elles aussi sont privées de la pension de réversion.

À la retraite, les revenus sont moindres pour tout le monde, mais lorsque la carrière a été courte et les salaires peu élevés, la vie quotidienne se complique. La retraite devient donc un moment difficile économiquement, et ceci touche davantage de femmes que d'hommes. Revaloriser les salaires des femmes, rétablir une égalité salariale et garantir une pension décente pour toutes et tous doit dès lors constituer une priorité pour le gouvernement.

Hubert BOEHRINGER,
membre du bureau de la SSR 67

¹Insee, études de 2019, sur les résultats de 2015.

²Salaire annuel moyen, chiffres Insee de 2017.

Former des référent-e-s Retraite

Après l'annulation de la session en 2021, puis son report en janvier 2022, une deuxième session référents retraite, animée par deux formatrices retraitées, Elizabeth Bagault pour l'UCR et Odile Nave pour l'UFR Sgen, s'est finalement tenue les 11 et 12 mai 2022.

Quinze militants, dont deux retraités, de huit syndicats différents et de secteurs professionnels divers, y ont participé. Les attentes des stagiaires étaient de savoir répondre aux questions des polypensionnés, et donc mieux connaître points communs et différences entre les différents régimes de retraite. L'évaluation à chaud en fin de session a mis en évidence la nécessité de prévoir des exercices plus progressifs, permettant d'aller du plus simple, avec une carrière relevant d'un seul régime, fonctionnaire ou salarié du privé, pour en venir aux dossiers plus complexes des polypensionnés. Les cas simples correspondent de plus en plus rarement aux situations réelles des personnels de nos champs professionnels qui préparent leur départ à la retraite aujourd'hui.

Odile NAVE et Régine FRANCAL



Elizabeth Bagault et Odile Nave.

PACTE DU POUVOIR DE VIVRE ET LÉGISLATIVES

Le Pacte du pouvoir de vivre avait décidé de peser sur l'élection présidentielle puis sur les législatives. Pari ambitieux quand on sait comment sont traitées les élections par les médias...

Bien que regroupant 66 organisations, dont la CFDT, et forte de 90 propositions, il est difficile de se faire entendre lorsque les débats autour des programmes sont délaissés au profit des petites phrases et des sondages. Autre difficulté, les groupes locaux du Pacte du pouvoir de vivre (PPV) sont peu nombreux (environ 35). Difficile aussi, au sein de la CFDT, d'impliquer les syndicats d'actifs mobilisés par d'autres priorités comme les élections professionnelles dans la fonction publique, mais aussi par le quotidien de l'action syndicale dans les entreprises et les administrations.

soit par la CFDT. Il ne s'agissait pas d'écouter ce que les candidats avaient à nous dire, mais bien de leur proposer de prendre en compte nos 90 propositions – ou au moins quelques-unes d'entre elles.

Nous n'avons pas réussi à peser sur les campagnes électorales comme nous l'aurions voulu. Il nous faudra poursuivre cette action et les rappeler aux élus et aux élus tout au long des cinq prochaines années! Ceci suppose que nous nous emparions de ces propositions chaque fois qu'il est possible. Utilisons nos réunions, nos publications pour sensibiliser les adhérents de notre organisation, assurons la publicité dans les médias locaux de ce que nous faisons. L'interpellation de nos élus – locaux ou parlementaires – peut aussi être l'occasion de créer un nouveau groupe local du Pacte de pouvoir de vivre...

Jean GULLAUD



Le groupe PPV du secteur de Besançon écrit aux candidat·e·s

« Lors du précédent quinquennat, nous avons fait partie de ceux qui ont regretté et dénoncé une centralisation excessive du pouvoir qui ne permet pas d'engager les transformations sociales et écologiques et le changement de modèle de développement qui s'imposent face aux multiples crises auxquelles nous sommes confrontés. De ceux qui ont profondément regretté le manque d'ambition pour lutter contre les injustices, les inégalités sociales et territoriales, la grande pauvreté, et les désordres écologiques. Mais aussi de ceux qui ont proposé d'autres voies en élaborant collectivement, à partir de l'expertise de terrain des 66 organisations qui composent le Pacte, 90 propositions visant à changer la donne sur les plans sociaux, écologiques et démocratiques comme à partager davantage les richesses et le pouvoir.

Lors du précédent quinquennat, la légitimité des corps intermédiaires a été malmenée à la fois dans les mots et dans les faits, par un dialogue avec la société civile bien trop en pointillé. Sans changement sur ce plan, toute ambition forte de transformations est vouée à l'échec. Il faut selon nous réhabiliter des espaces de concertation, de négociation, de participation pour redonner toute sa place à cet indispensable dialogue.

Nous souhaitons donc que vous abordiez le contenu de ces propositions lors de vos interventions publiques et lors de vos rencontres avec les électeurs. Nous vous demandons d'intégrer dans vos professions de foi le contenu de ces propositions en précisant ce que vous envisageriez de mettre en œuvre si vous êtes élu(e) pour les prendre en compte. »

Néanmoins, les candidats (à l'exception des candidats de l'extrême droite) ont été interpellés ici ou là au sujet des 90 propositions, soit par un groupe local PPV,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SECTION SYNDICALE DES RETRAITÉ-E-S DES PAYS DE LOIRE

Une journée indéniablement riche
et chaleureuse.

Après deux années de pandémie, une trentaine de personnes des sections syndicales des retraités de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire se sont réunies à Nantes, à la Maison des syndicats, le 25 mars dernier. Trois grands thèmes ont été abordés. Le Pacte du pouvoir de vivre tout d'abord, avec l'intervention de Jacques Bordon, représentant de l'union régionale interprofessionnelle (Uri-CFDT) au Conseil économique, social et environnemental (Ceser). Les enjeux de la loi dite « grand âge » ensuite, avec la présence de Pierre-Yves Trehin, membre du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDMA) de Loire-Atlantique, représentant les retraités de la CFDT. Enfin, Gwenaél Le Guevel, secrétaire du syndicat, a fait le point sur l'actualité de l'Éducation nationale.



© Michel Faucou

Un point rapide sur le fonctionnement de la section des retraités Sgen-CFDT des Pays de la Loire a permis des échanges constructifs. La journée s'est conclue sur une présentation de « Mouvement des 500 postes », le cahier n° 8 du groupe Histoire de la CFDT 44, sur l'important mouvement social qui a eu lieu en 2002 à Nantes¹ – cela nous a rajeunis de 20 ans!

C'est avec plaisir que les participants ont échangé. Les sujets de débat étaient d'un intérêt certain et riche. Une journée dense, donc, qui invite rapidement à son renouvellement.

Merci à tous les retraité-e-s des Pays de Loire et à Michel Faucou pour leur accueil chaleureux.

Bernard VALENTINI, membre du bureau

LA CFDT RENCONTRE LES CANDIDAT-E-S EN CÔTE D'OR

La CFDT retraité-e-s, accompagnée par la secrétaire générale de l'Uri Bourgogne-Franche-Comté, a invité les candidat-e-s aux législatives à une rencontre autour de quelques propositions du Pacte du pouvoir de vivre.

La délégation a abordé les thèmes de la santé (propositions 19 et 20), du logement et de la précarité énergétique (16, 17 et 18), du grand âge (22).

Sur la santé, les délégués ont fait état des déserts médicaux qui rendent encore plus difficile l'accès aux soins pour les personnes âgées. Manque de généralistes et de spécialistes, fermeture de lits dans les hôpitaux... il est temps de mettre en place une nouvelle politique de santé qui ne repose pas sur les seuls coûts. Il ne faut pas oublier la présence physique pour un accompagnement individuel. Le soin ne doit pas être à but lucratif.

La CFDT a rappelé le communiqué du PPV : « La rénovation énergétique des logements est un levier majeur de la relance de notre économie au service de sa transformation écologique et sociale et un gisement de 100 000 nouveaux emplois non délocalisables d'ici à 2030. De plus, cela participe à l'augmentation du pouvoir d'achat. » Les personnes âgées souhaitent rester dans leur logement. Il faut prendre cette volonté en compte en améliorant les conditions de travail et les salaires des personnes intervenant à domicile.

La CFDT constate avec colère l'abandon (encore une fois) de la loi « Grand âge et autonomie ». 48 ans de gestation de 1975 à aujourd'hui : on peut penser que la loi est mûre ! La CFDT a déjà alerté sur la situation dans certains Ehpad, à la fois celle des résidents et celle des professionnels.

L'objectif de cette rencontre était bien de dire aux candidats ce que nous attendions qu'ils disent. Nous ne les avons pas rencontrés pour les écouter.

Jean GULLAUD

¹ Le cahier est toujours disponible. Pour vous le procurer, écrire à histoire.cfdt44@orange.fr

QUELQUES MISES À JOUR

L'évolution des textes amène des mises à jour de certaines pages « Vos droits » des suppléments *Retraité-e-s* précédents.

CAPACITÉ DE CONDUIRE CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES (N° 266 – JANVIER-FÉVRIER 2019 ¹)

La France est un pays où le permis de conduire est valable à vie. La législation n'évolue pas. Seule modification parue récemment, dans un arrêté du 28 mars 2022 : une refonte de « la liste des affections médicales incompatibles ou compatibles avec [...] le maintien du permis de conduire ». Il est explicitement énoncé dans l'article 4 : « Le titulaire d'un permis de conduire, atteint de l'une des affections médicales mentionnées [...] sollicite, dès qu'il a connaissance de cette affection, l'avis d'un médecin agréé ». La maladie d'Alzheimer apparaît dans cette liste : le début du stade 3 (déclin cognitif léger) entraîne une incompatibilité définitive. Donc, il faut continuer à se surveiller soi-même ainsi que vos proches. La liste se trouve ici : <https://urlz.fr/hTMQ>



SANTÉ ET TÉLÉMÉDECINE (N° 275 – MARS-AVRIL-MAI 2020)

La télémédecine a été très utilisée pendant la crise Covid. Elle est perçue comme un remède dans les déserts médicaux et divers textes l'ont renforcée. Il s'agit de l'arrêté du 22 septembre 2021 approuvant l'avenant n° 9 à la convention entre médecins et assurance maladie, et des décisions du 7 décembre 2021 et 13 janvier 2022 des caisses d'assurance maladie sur les actes et prestations pris en charge. Les aménagements concernent la téléconsultation et la téléexpertise.

La téléconsultation doit satisfaire à trois conditions cumulatives : orientation par le médecin traitant, alternance obligatoire de consultations en présentiel et de téléconsultation, respect de l'ancrage territorial. Il y a des exceptions et des aménagements. Depuis le 28 septembre 2021, la prise en charge est possible hors

territoire si l'on réside dans un désert médical (plus de 10 000 communes en France, loin d'être toutes des communes rurales !) en l'absence d'une organisation territoriale cordonnée (OTC) – par exemple, une maison de santé pluriprofessionnelle (seulement 25 OTC en métropole !) – et en l'absence de médecin traitant. Depuis le 1^{er} avril 2022, la téléexpertise est ouverte à tous les patients, et tous les professionnels de santé peuvent y recourir pour solliciter un confrère, après en avoir averti le patient. Elle est facturée 20 € pour le médecin requis (limité à quatre actes par an pour un même patient) et 10 € pour le médecin requérant. Un seuil maximal d'activité de télémédecine est instauré à hauteur de 20 % de l'activité totale annuelle pour un médecin. Vous pouvez retrouver toutes les conditions : <https://urlz.fr/innZ> ou <https://urlz.fr/inoQ>

DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE (N° 277 – AUTOMNE-HIVER 2020)

La loi du 24 juillet 2020 visait à encadrer le démarchage téléphonique. Les décrets annoncés pour janvier 2021, notamment pour fixer les modalités des appels possibles vers ceux ne s'y étant pas opposés, ne sont toujours pas parus, sauf un décret du 26 novembre 2021 sur le renouvellement tacite de l'inscription à Bloctel. On y lit : « Chaque numéro est inscrit pour une durée de trois ans. Cette inscription est tacitement reconductible par période de trois ans. L'organisme informe le consommateur lors de son inscription et, au moins trois mois avant la date de reconduction tacite de cette inscription, des modalités lui permettant de se désinscrire. » Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2022, avec un régime transitoire selon que votre inscription arrivait à échéance avant ou après le 1^{er} avril 2022. Pour vérifier votre inscription, et si vous n'avez pas utilisé Bloctel depuis le 1^{er} octobre 2021, vous êtes invités à renouveler votre mot de passe.

Bernard MASSABIEAUX

¹ <https://urlz.fr/5urY>